

Séance du jeudi 10 avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 14 heures 00, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Antenne de Nouvion, sous la présidence de M. Claude HERTAULT.

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	16	11

**Présents :** Claude HERTAULT, Philippe PIERRIN, Jean-Paul PRUVOST, Jocelyne MARTIN, Jean-Luc LECOESTER, Pascal BOURLO, Aurore PIAT, Patrick DAIRAINÉ, Marie-José VAN RIECK ONGHENA, Michel LELIEVRE, Nicole SERRE

**Absents représentés :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Marcel GAMARD, Jacky THUEUX, Magali PUIROUD, Jean LIDOR, Maurice FORESTIER

**Pouvoir(s) :**

**A été nommé(e) secrétaire :** Jocelyne MARTIN

**Objet de la Délibération :** Ressources humaines - Modalités de mise en oeuvre des titres restaurant

**DELIBERATION N°DE\_010\_2025**

*Ressources humaines - Modalités de mise en oeuvre des titres restaurant*

Date de la convocation

31 mars 2025

Date d'affichage

2 avril 2025

**VOTES**

**EXPRIMES : 11**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de réception de l'AR: 11/04/2025

080-200089449-DE\_010\_2025-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les titres restaurant ;

Vu les lignes directrices de gestion du CIAS mis en place par la délibération n° DE\_027\_2022 du 20 décembre 2022 ;

Vu la délibération DE\_13\_2024 concernant le lancement de la consultation pour la fourniture et la livraison de titres restaurant pour le personnel intercommunal de la CCPM et du CIAS ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 décembre 2024 ;

Considérant la volonté des élus d'améliorer le pouvoir d'achat des agents et l'attractivité de la collectivité dans le cadre de futur recrutement ;

Considérant le souhait des élus que la mise en place de ce dispositif puisse bénéficier en partie aux commerçants et aux restaurateurs implantés sur le territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Considérant la demande et l'avis favorable émis par les agents ;

Considérant que les titres restaurant entrent dans le cadre légal des prestations d'action sociale, distinctes de la rémunération, des compléments de salaires et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Considérant qu'il s'agit d'un titre de paiement servant à régler une partie du repas. Il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De valider la mise en place des titres restaurant au bénéfice des agents de l'établissement ;
- D'approuver le règlement fixant les conditions détaillées d'attribution des titres restaurant annexé à la présente délibération ;
- De définir le montant de la valeur faciale des titres restaurant à hauteur de 6 euros avec une participation employeur à hauteur de 50% de chaque titre restaurant ;
- De définir la mise en place à partir du 01 avril 2025, sur l'état de présence N-2 ;
- D'inscrire budgétairement les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de réception de l'AR: 11/04/2025

080-200089449-DE\_010\_2025-DE

A G E D I

Résultat du vote : Adopté

Sens des votes :

Vote : 11

Pour : Claude HERTAULT, Jocelyne MARTIN, Marie-Josée VAN-RIECK ONGHENA, Pascal BOURLO, Philippe PIERRIN, Jean Paul PRUVOST, Patrick DAIRAINÉ, Aurore PIAT, Jean-Luc LECOESTER, Michel LELIEVRE, Nicole SERRE.

Contre : néant

Abstention : néant

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées.  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de réception de l'AR: 11/04/2025

080-200089449-DE\_010\_2025-DE

A G E D I